

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>te</sup> B. DE JONGHE, LE C<sup>te</sup> TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1897

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

*Rue de la Limite, 21.*

1897

## MÉDAILLE GRAVÉE

DE

## MARIE DE LA CHÂTRE

DAME DE CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER

FEMME DE GUILLAUME DE L'AUBESPINE, MAITRE  
DES REQUÊTES DE L'HÔTEL DU ROI

(1586)

Voici vingt ans, bientôt, que la pièce pour la publication de laquelle nous avons recours de nouveau à la sympathique hospitalité de la *Revue belge de numismatique* était trouvée à Béthune, dans des travaux de terrassement occasionnés par le démantèlement de la ville.

Dans quelles circonstances cette médaille de Marie de la Châtre, que tout porte à croire originaire du Berry, a-t-elle pu venir se perdre dans l'Artois? Nous n'entreprendrons pas de résoudre ce problème, qui, du reste, est loin d'être le seul auquel la médaille donne lieu. Au point de vue, notamment, des règles de l'héraldique, des règles du « comportement des armes », comme disait le docte Jean Scohier (1), elle fait naître plusieurs

(1) *L'Estat et Comportement des Armes*; livre autant util que

questions hérissées de difficultés pour la solution desquelles nous avons tenu à nous munir de l'avis des spécialistes les plus compétents qu'il nous fût loisible de consulter (1).

*necessaire à tous Gentilshommes, Heraux et Officiers d'Armes.* Par M. Iean Scohier, Beaumontois, Protonotaire Apostolique, Chanoine de Berghes, etc. Bruxelles, 1629, in-4°. Une première édition du même ouvrage, dont la rédaction était achevée dès 1592, avait parue à Bruxelles en 1597, dans le format in-f°. Ce travail, de peu d'étendue, est néanmoins d'une importance réelle pour juger avec fruit des matières dont il traite, et qui ne méritent pas, quoi qu'en aient pensé certains érudits, le dédain dont on a trop souvent voulu les couvrir. L'auteur se plaint, à plusieurs reprises, de juriscultes de son temps qui ne se faisaient pas faute, dans le règlement d'affaires de succession, de compromettre les intérêts des clients, en s'opiniâtrant à vouloir décider par eux-mêmes de questions pour la solution desquelles ce n'eût pas été trop que de recourir à la compétence des « Officiers d'Armes », tels que les hérauts et les poursuivants ; et voilà, ajoute-t-il, comment « *sont formez de beaux et longs procès, sur les dire et opinions d'aucuns qui sont autant experts en ce fait que les asnes à toucher la harpe* ». — Il fallait assurément que notre auteur, pour s'exprimer ainsi, se fût trouvé bien exaspéré par ce qu'il avait vu se passer autour de lui.

C'est dans le livre de Jean Scohier que se lit, présentée en guise d'axiome, la proposition suivante : « *Qui n'a practiqué l'Office d'Armes par trente ou quarante ans continuels, il a matiere d'apprendre ; d'autant que c'est une art peregrine, non cogne à tous (fors bien experimenter en icelle), quels doctes et versez qu'ilz soient ès droitz et loix.* » Et vraiment, quand on a pris connaissance avec attention de l'œuvre de l'honnête chanoine, on se demande s'il n'y a pas lieu de se ranger à son avis, nonobstant l'exagération dont il peut, à première vue, paraître entaché.

(Voir, dans l'ouvrage cité, aux chapitres V et XVIII, pp. 64 et 144 de l'édition de 1629.)

(1) Aussi ne saurions-nous remercier trop vivement deux de nos

Le sujet, envisagé de ce côté, ne pouvait manquer d'avoir, pour les études archéologiques, une valeur très appréciable. Nous devons dire, pourtant, que ce n'a pas été la raison pour laquelle nous avons particulièrement tenu à ne pas laisser plus longtemps dans l'oubli la médaille de Marie de la Châtre. Ce qui nous y a décidé a été, avant tout, une question d'art, la pièce dont il s'agit étant non seulement très bien exécutée, mais se trouvant être, en outre, d'un genre tout à fait particulier, et dans lequel on ne pourrait citer, pour ce qui concerne le xvi<sup>e</sup> siècle, que de bien rares exemples dignes de lui être comparés.

La médaille, du diamètre de quarante millimètres et de l'épaisseur d'un millimètre environ, est en étain. Les types et les légendes sont gravés au trait dans le métal, tout simplement, mais avec une délicatesse et une sûreté de main qui feraient presque prendre l'objet pour quelque nielle exécutée par un bon maître.

L'étain est un métal de nature trop oxydable pour que notre médaille, dans les conditions où elle s'est trouvée au cours des trois siècles de son existence, largement comptés, ait pu échapper absolument sauve aux ravages du temps, et il s'en

confères en numismatique dont la réputation comme héraldistes des plus distingués n'est plus à faire, M. Léon Germain, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, et M. Raymond Richebé, qui ne se sont pas épargnés, dans la circonstance, pour nous offrir, chacun de son côté, le concours de leurs judicieuses communications.

faut même de beaucoup qu'il en ait été ainsi. Il a fallu la perspicacité et tout le talent de M. G. Lavallette pour la faire si bien et si véridiquement revivre au moyen du cliché suivant :



Ce cliché nous dispensant, d'ailleurs, d'insister davantage sur les qualités artistiques de la médaille elle-même, nous permettra ainsi de nous livrer à un examen plus détaillé des questions héraldiques et biographiques relevant de la description de la pièce, description que nous donnons ici dès à présent :

DE LA CHARITÉ SARME. Buste représenté presque de face de Marie de la Châtre, somptueusement vêtue. Elle a la tête encadrée dans un riche collet relevé, où les dentelles s'étalent en quatre étages ; les perles abondent dans sa coiffure, d'un développement remarquable. Les mots en légende forment une anagramme de son nom : « *Marie de la Chastre.* »

*Rev.* MARIE DE LA CHASTRE DAME DE

CHAVNEVF (1). Écu en losange, chargé d'une croix ancrée et vairée, orné en outre, en brisure, d'une bordure engrelée. Une cordelière formant maints entrelacs, et terminée à chacun des deux bouts par une houppes, entoure l'écu, accosté, vers le bas, de la date 15-86.

Nous avons donné ci-dessus l'indication du module et de l'épaisseur de la pièce. Il nous reste, pour compléter l'ensemble des détails habituels, à faire connaître son poids, qui est de 8 gr. 25.

La maison de la Châtre ou de la Chastre comptait, en France, parmi les familles distinguées du royaume. On sait qu'il en est sorti, outre différents autres dignitaires d'un rang élevé, deux maréchaux de France, et que deux de ses membres ont été honorés du collier de l'ordre du Saint-Esprit (2). Elle portait *de gueules, à la croix ancrée de vair*. Sur notre médaille, ces armes sont brisées d'une bordure engrelée dont nous ignorons le métal. Le motif de la brisure consiste en ce que la haute et très noble dame pour laquelle la pièce a été faite était issue d'une branche cadette, comme il résulte de ce qui suit.

Marie de la Châtre avait pour père Claude de la Châtre, un puîné, chef de la branche lotie de la baronnie de la Maisonfort, et pour mère une fille

(1) C'est-à-dire de CHÂTEAVNEVF.

(2) Le PÈRE ANSELME, troisième édition, t. IX, pp. 91 et 122.

du célèbre secrétaire d'État Florimond Robertet. Elle épousa, en 1572 (1), Guillaume de l'Aubespine, baron de Châteauneuf-sur-Cher, seigneur d'Hauterive et de Montgauguier en Touraine, dont la nomination à une charge de maître des requêtes de l'hôtel du Roi remonte à cette même année 1572, et qui avait été reçu dès 1568 conseiller au Parlement de Paris. « Il fut ensuite envoyé ambassadeur en Angleterre, fait conseiller d'État, chancelier de Louise de Lorraine, reine de France, chancelier des Ordres du Roi en 1606, et mourut en 1629 (2). » Nous ignorons l'époque de la mort de sa femme; mais on sait que, de leur mariage, il n'est pas provenu moins de neuf enfants, parmi lesquels on peut en citer trois particulièrement, pour les hautes fonctions ou les dignités dont ils méritèrent d'être revêtus :

1. Gabriel de l'Aubespine, abbé de Préaux en 1600, évêque d'Orléans en 1604, mort en 1653.

2. Charles de l'Aubespine, né en 1580, marquis de Châteauneuf-sur-Cher, garde des Sceaux de

(1) Nous empruntons cette date de 1572 au *Tableau généalogique* détaillé, inscrit sous le n° 3689, de la *Bibliothèque héraldique de la France*, par Joannis Guigard (Paris, 1861). — Les généalogies des Maisons de la Châtre et de l'Aubespine, dans la troisième édition du PÈRE ANSELME, non plus que la descendance de cette dernière Maison telle qu'elle est donnée par FAUVELET-DU-TOC, dans son *Histoire des Secrétaires d'Etat* (Paris, 1668, pp. 81 à 84), n'indiquent en quelle année eut lieu le mariage de Guillaume de l'Aubespine et de Marie de la Châtre.

(2) LE PÈRE ANSELME, troisième édition, t. VI, pp. 558 et 560.

France à diverses reprises, à dater de 1630, mort en 1653.

3. François de l'Aubespine, marquis de Haute-rive, de Châteauneuf, etc., lieutenant général des armées du Roi, mort en 1670.

Après ce court aperçu de la situation de famille de Marie de la Châtre, nous pouvons dès maintenant aborder l'examen des anomalies et singularités que présente sa médaille, et auxquelles nous avons déjà fait sommairement allusion.

Parmi ceux auxquels les plus simples notions de l'état du blason aux siècles derniers ne sont pas absolument étrangères, il n'est personne ne sachant pas que la femme mariée portait pour armes les armes paternelles, en les joignant à celles de son mari, qui tenaient, dans cet assemblage, le premier rang. Aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, le tout était assez généralement figuré dans un même écu, le plus souvent en forme de losange. Cette disposition survivait au mariage; elle était conservée par la femme veuve, qui, d'ordinaire, entourait en outre l'écu d'une cordelière, pour marque de sa viduité (1).

(1) Sur les usages qu'il a été fait de la cordelière, en matière de blason, et sur les abus très fréquents qui se sont produits à ce sujet, nous ne saurions renvoyer à un guide mieux informé que PALLIOT, en sa *Vraie et parfaite Science des Armoiries*, 1660, pp. 191 à 193.

En principe, Palliot condamne le port de la cordelière pour les



La cordelière n'a pas une semblable signification sur la médaille de Marie de la Châtre. Nous ignorons quand celle-ci mourut, et, par conséquent, si elle a jamais été veuve; mais on sait très bien, en tout cas, qu'elle n'était pas veuve en 1586, année dont la médaille porte le millésime. Nous avons vu, en effet, que la vie de Guillaume de l'Aubespine s'est prolongée jusqu'en 1629.

Dans cette situation, il semble assez rationnel de supposer que Marie de la Châtre se serait fait recevoir tertiaire de saint François, ce qui, à l'époque dont il s'agit, n'était pas une chose rare parmi les femmes d'une naissance distinguée, et que la cordelière entourant son écusson n'est autre chose que le cordon de saint François, l'un des insignes du Tiers-Ordre, aussi bien que des autres institutions du bienheureux patriarche.

La supposition que nous venons d'exprimer se trouve encore confirmée, en quelque sorte, par le sens de l'anagramme *De la charité s'arme*, si habilement tirée du nom de baptême et du nom patronymique, réunis, de la dame de Châteauneuf. Mais

filles; mais il n'examine pas le cas des filles ou des femmes qui se seraient fait admettre dans le Tiers-Ordre séraphique.

G. COMBROUSE, dans un volume qu'il faisait paraître en 1845 (*Maison de France, choix de monnaies, médailles, etc*), a publié un jeton, de fort beau style, fait en 1588, soit deux ans après la médaille de Marie de la Châtre. pour Catherine de Bourbon-Condé, marquise d'Isles, comtesse de Beaufort, qui mourut dans le célibat en 1595. Il est à remarquer que, sur ce jeton d'une princesse de quatorze ans, l'écu en losange aux armes de la titulaire est entouré d'une cordelière.

alors on se demande ce que peut signifier l'étalage de luxe, tant pour le vêtement que pour la coiffure, sous lequel cette même dame s'est fait représenter, à moins qu'on ne voie là comme une sorte d'antithèse, établie à dessein, entre la vie du siècle, la vie mondaine dans son éclat et sa fragilité, et celle que devrait mener désormais la nouvelle tertiaire, en se conformant à la règle que le Tiers-Ordre tenait de saint François lui-même. On sait que cette règle prescrivait aux Frères et aux Sœurs, tout en faisant la part des convenances de leur condition sociale, de « se vêtir simplement » (1).

Nous ignorons quel a pu être le but utile de la médaille gravée de Marie de la Châtre, et nous devons laisser à d'autres le soin d'en faire la recherche. Mais, en vérité, on pourrait croire, ce que nous reconnaissons d'avance n'être pas, que cette pièce aurait vu le jour pour se dresser contre des usages établis, contre des idées généralement reçues. En tout cas, ce n'est pas la figuration des armoiries dont elle est ornée qui pourrait atténuer la portée de cette observation.

On remarque, en effet, que, sur la médaille en question, par suite, sans doute, de quelque exagération d'amour-propre sur l'importance de sa race, Marie de la Châtre, qui ne dédaignait pourtant pas son titre de dame de Châteauneuf, dont l'avait

(1) *Saint François d'Assise*, par le R. P. LÉOPOLD DE CHÉRANCÉ, de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins; page 252 de l'édition de Paris, 1886, in-12.

pourvue son mariage avec Guillaume de l'Aubespine, baron de ce lieu, Marie de la Châtre, disons-nous, s'affranchissait du port des armes de ce dernier, en retenant uniquement dans son écusson les armes paternelles. Ce violement des principes les plus élémentaires du blason est un fait trop caractérisé, et en même temps trop rare, pour n'être pas sérieusement remarqué. Il ne nous en revient à l'esprit, pour le moment, qu'un autre exemple, que nous citons d'après un jeton daté de 1650; et encore ce nouvel exemple concerne-t-il une veuve : Charlotte de Madruce, qui avait épousé Charles de Lenoncourt, seigneur de Serres, etc., mort en 1644, et auquel elle survécut jusqu'en 1669 (1).

En 1586, quand a été faite la médaille de Marie de la Châtre, les armes de la maison de l'Aubespine qui auraient dû y figurer étaient encore *de gueules à trois fleurs d'aubépine d'argent* (2). Mais

(1) Le seul exemplaire que nous ayons encore rencontré du jeton dont il s'agit fait partie de notre collection. Il est en laiton et du plus beau travail. En voici une description sommaire :

CHARLOTE · MADRUZ · CONT · D'AVE · ET · DARB · B · D ·  
Écu aux différents quartiers des Madruce, écartelé de Portugal, ce qui rappelle une alliance entre les deux maisons. L'écu, sommé d'une couronne ducale, que surmonte la date 1650, est entouré d'une cordelière.

Rev. NEC · CASVS · TOLLIT · HONORES. Une colonne rompue en trois morceaux, qui jonchent le sol, est encore debout par le bas, et son chapiteau est demeuré orné d'une couronne fermée. (Laiton; diamètre, 27 millimètres.)

(2) FAUVELET-DU-TOC, *Histoire des Secrétaires d'Etat*. Paris, 1668, pp. 77 et 118.

ces armes-là devaient désormais jouer de malheur. Charles de l'Aubespine, le futur garde des Sceaux de France, quatrième fils de Guillaume de l'Aubespine et de Marie de la Châtre, les abandonna tout à fait, pour porter en remplacement (1), sans motif qui nous soit connu, *d'azur au sautoir alaisé d'or, accompagné de quatre billettes de même*, ce qu'il écartelait de *la Châtre*, sans brisure cette fois, nonobstant l'exemple qu'il aurait dû prendre sur sa mère.

On ne peut douter qu'il y eût là, pour quelque nouveau Scohier, le sujet de plus d'une amère réflexion. Nous n'avons pas, quant à nous, à aller, sur ce point, au delà d'un simple énoncé de faits.

J. ROUYER.

(1) Voir dans la troisième édition du PÈRE ANSELME, tome VI, p. 558.

Les jetons que Charles de l'Aubespine s'est fait frapper en qualité de garde des Sceaux de France portent bien les armoiries décrites dans l'*Histoire généalogique*, du P. ANSELME, à la page citée dans cette note-ci. Les exemplaires que nous connaissons ne sont pas datés.

---